



2024/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241217-D-2024-60-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 17 décembre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/60

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze décembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT,
Jean DECROIX, Christian TETARD, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER par Carole BERGER-JACOB,
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,
Patrice GOSNET par Jean DECROIX,

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence GUERNE a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : SEJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS – ETE 2025 – « LES PETITS FERMIERS » A
JOUY-LE-MOUTIER (VAL D'OISE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que, dans le cadre des activités proposées aux enfants fréquentant les
structures périscolaires de la Commune (pré et post scolaires et mercredis), un séjour est
organisé pour quatorze enfants scolarisés de la petite section à la grande section de
maternelle pendant les vacances scolaires d'été 2025 du mardi 15 au vendredi 18 juillet
2025 à la ferme d'Ecancourt à Jouy-Le-Moutier dans le Val d'Oise pour un montant total de
4 591,16 €, soit 327,94 € par enfant,
Considérant que la commune prend à sa charge entre 10% et 30% du séjour, en fonction
du quotient familial,
Considérant qu'il est proposé aux familles un paiement en trois versements (factures en
avril, mai et juin 2025),

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires et périscolaires du 13 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la ferme d'Ecancourt dont le siège social est à Jouy-le-Moutier (95280), une convention concernant l'organisation d'un séjour du 15 au 18 juillet 2025, selon les conditions du contrat,

PRECISE que la participation des familles, en fonction du quotient familial instauré pour sera effectuée en trois versements (factures en avril, mai et juin 2025),

QUOTIENT FAMILIAL CAF	PARTICIPATION DES FAMILLES	PARTICIPATION DE LA MAIRIE
de 0 à 600	70%	30%
601 à 800	70%	30%
de 801 à 1110	75%	25%
de 1111 à 1600	80%	20%
de 1601 à 3200	85%	15%
à partir de 3201	90%	10%

DECIDE de solliciter une participation de la CAF,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Laurence GUERNE

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 23/12/2024